



Commission
d'accès à l'information
du Québec



Bureau de Québec
Bureau 1.10
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone: 418 528-7741
Télécopieur: 418 529-3102

Bureau de Montréal
Bureau 18.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone: 514 873-4196
Télécopieur: 514 844-6170

Sans frais: 1 888 528-7741 cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

Le président

Québec, le 25 juin 2013

Monsieur Stéphane Bergeron
Ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Tour des Laurentides
Québec (Québec)
G1V 2L2

Objet : Surveillance des télécommunications et protection des
renseignements personnels des citoyens québécois

Monsieur le Ministre,

La présente vise à vous faire part de mes préoccupations, à titre de président de la Commission d'accès à l'information (la Commission), en ce qui concerne la situation actuelle en matière de confidentialité des télécommunications au Québec. Comme vous le savez, la Commission a pour mission de veiller à la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec. Les récentes révélations, notamment quant au programme *Prism* relevant de la *National Security Agency* des États-Unis, ainsi que leurs échos au Canada quant aux interventions du Centre de la sécurité des télécommunications, suscitent des interrogations quant à la collecte des renseignements personnels des citoyens québécois et de l'utilisation qui peut en être faite.

Notamment, la Commission se demande si les organismes publics sous votre responsabilité collectent des renseignements personnels détenus ou ayant été détenus par le Centre de la sécurité des télécommunications du Canada, soit directement ou par l'entremise d'autres instances, ou s'ils lui en communiquent. Dans l'affirmative, la Commission aimerait obtenir des précisions quant à la nature des renseignements colligés (contenu de conversations ou métadonnées), les assises légales, les balises encadrant cette pratique et les objectifs de cette collecte ou de cette communication.

De plus, la Commission voudrait être informée de l'existence de tout programme visant la surveillance systémique des télécommunications au Québec et impliquant la collecte de renseignements personnels et savoir, le cas échéant, quel organisme en a la responsabilité. Advenant l'existence d'un tel programme, la Commission souhaite en connaître les modalités, notamment s'ils permettent aux autorités, avec ou sans mandat, d'accéder aux informations détenues par les fournisseurs Internet et de services de téléphonie présents sur son territoire, quel genre de données sont interceptées, à partir de quelle source, de quelle façon sont-elles

conservées, etc.? Enfin, comment les autorités s'assurent-elles, le cas échéant, du respect des lois en matière de protection des renseignements personnels et de la vie privée?

La Commission estime que les citoyens québécois ont droit d'obtenir des éclaircissements sur la gestion des renseignements personnels collectés par l'État et l'assurance que ce dernier gère de manière adéquate leurs renseignements personnels conformément à la loi. La Commission est d'avis qu'il est impératif de trouver un juste équilibre entre les exigences de sécurité, la protection des renseignements personnels et la transparence des interventions de l'État.

Je demeure disponible, le cas échéant, pour discuter avec vous relativement à la présente et vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,



Jean Chartier

c. c. M. Bernard Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne